Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 029-212902803-20260423-DCM2026_3_9-DE

TELGRUC SUR MER

COMMUNE DE TELGRUC SUR MER - 29560
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE TELGRUC SUR MER
Séance du 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-sept avril deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Mathilde PAILLOT-POULIQUEN, Maire.

Présents : ARNAUD Véronique, BOULAIS Laurence, FAUCHARD Maïwenn, GALL Jean-Luc, GARNAUD Cédric, GOURITIN Marie-Laure, GUMEZ Hervé, Jean-Yves HASCOET, LE CORRE-QUEFFELEC Sylvie, LE DOARE Marie-France, LE MENN Bruno, LE MOIGNE Yves, LE SONN Michel, MEROUR Axelle, NORVEZ Valérie, PAILLOT-POULIQUEN Mathilde, PERON Alexandre.
Procuration : RIOU Marie-Pierre à ARNAUD Véronique.
Absent : LOUARN Thomas.

Secrétaire de séance : GOURITIN Marie-Laure.

N° 2026-3-9 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTIONS POUR LA SECURITE ROUTIERE 2026

Sylvie LE CORRE-QUEFFELEC rappelle que des actions peuvent être proposées en matière de sécurité routière dans le cadre du plan départemental d'actions sécurité routière (PDASR) pour l'année 2026.
En effet, le Département a la responsabilité du réseau routier départemental et de ses dépendances, des ouvrages d'art routiers, des mobilités douces, et plus généralement de l'aménagement du territoire.
Face à la nécessité de maintenir un haut niveau de sécurité et de confort pour les déplacements des Finistériens, il souhaite mobiliser plus efficacement le produit des amendes de police au profit d'un fonds départemental permettant d'accompagner des projets visant à la sécurité routière, portés par les communes et EPCI et réalisés de manière réactive dans l'année.
Les projets peuvent bénéficier d'une subvention comprise entre 1 000 € et 20 000 €.
Les dépenses éligibles concernent :

- la sécurité des cyclistes (aménagements cyclables, séparation des flux, zones apaisées, chaussées à voies centrales banalisées, ...) ;
- la sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite (cheminements piétons, mise en accessibilité de l'espace public, ...) ;
- la sécurité des riverains (dispositifs d'apaisement des vitesses, zones 20 ou 30, radars pédagogiques, ...) ;
- la sécurité des usagers des transports en commun (aménagement et accessibilité des arrêts de transports en commun, ...).

Les plateaux ralentisseurs et la création de places de stationnement sont exclus des dépenses éligibles.

Il est proposé de soumettre au dispositif l'aménagement projeté au carrefour de la fontaine Saint-Divy consistant en la mise en place d'un giratoire formalisé grâce à un traçage et une signalisation verticale, visant à sécuriser la circulation des piétons et des cyclistes ainsi que d'apaiser la circulation, en réduisant la vitesse.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 029-212902803-20260423-DCM2026_3_9-DE

TELGRUC SUR MER

Le montant des travaux est estimé à 4 970.50 € HT.

Cet aménagement s'inscrit à la suite des différents essais réalisés comportant une écluse et de la signalisation horizontale, qui n'ont pas été satisfaisants en termes de réduction de la vitesse des véhicules.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le projet d'aménagement au carrefour de la fontaine Saint-Divy tel que décrit ci-dessus, pour un montant de 4 970.50 € HT.
- SOLLICITE une aide financière par le Fonds Départemental de Sécurité Routière de 3900€ au titre de l'année 2026.

La Maire,

Mathilde PAILLOT-POULIQUEN.

